

Activité n° 14 : Etrangers

Finalités	
Finalité 1	Suivi des accords - titres de séjour
Finalité 2	Suivi des refus de séjour, mesures d'éloignement, décision restrictives de liberté (placement en CRA, assignation à résidence)
Finalité 3	Suivi des étrangers incarcérés
Finalité 4	Suivi des contentieux
Finalité 5	Suivi des naturalisations
Finalité 6	Traitement des signalements lus contre la fraude et trouble à l'ordre public
Bases de licéité	
R	Article 6 1 (e)
Titre (police-justice)	
Titre (renseignement, sécurité de l'Etat)	
Fondements juridiques	
	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'effectif des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Usagers et membres de sa famille (ou personne l'hébergeant)
	Elus ou membres d'association intervenu sur le dossier d'un étranger
	Professionnels (avocats)
Catégories de données traitées	

Préfecture de l'Orne

	Données d'identification (dont n° AREF, n° FRA, n° REAT), coordonnées personnelles et professionnelles, pièces justificatives (photocopie passeport, visa, titre de séjour, justificatif de domicile). Date de fin de validité titre de séjour ou passeport
	Photo d'identité ; empreintes digitales
	Vie personnelle (date et lieu de naissance, nationalité, situation familiale, composition du foyer)
	Vie professionnelle (employeur, profession exercée, nom de l'avocat ; mandat électoral)
	Éléments d'ordre économique et financier (salaire perçu, autres ressources ; avis d'impos)
	Date et nature d'une décision administrative (refus de séjour, oqtf, assignation à résidence)
	Infractions et condamnations (B 2, casier judiciaire étranger) ; comportement de l'étranger au regard de l'ordre public ; date de remise en liberté
	Données sensibles : santé (antécédents médicaux et si demandeur présente une situation d'handicap ; suivi donné par l'F)
	R
	Éléments juridictionnels (juridiction, n° de recours, décision de la jurid rendue, montant des condamnations et des frais irrépétibles)
	Données de localisation (lieu d'incarcération de l'étranger détenu ; centre de rétention adminis où l'étranger est placé ; adresse du centre d'accueil pour demandeur d'asile)
Catégories de destinataires	
	Service interne
	Référent fraude
	Autres préfectures
	Ministère de l'intérieur (Direction générale des étrangers en France)
	Autorité judiciaire (procureur de la république ; juridictions administratives)
	Autres administrations et assimilées (F) administration

Préfecture de l'Orne

	pénitentiaire, Assurance maladie, consulats de France, départements-aide sociale à l'enfance)
	Forces de l'ordre (gendarmerie, police aux frontières, direction départementale de la sécurité publique)
	Avocats
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Selon le CESE/A
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MAM.
Date de dernière mise à jour	